

Copie certifiée sur l'honneur, conforme à l'original, le 15 mai 2026

N° de Dossier : 40HERTZ

PO

CABINET MENEZ 19 rue de Milan 75009 PARIS-09

Ref
En Euro

40 HERTZ

8, Villa Honoré Gabriel Riqueti

75015 PARIS-15

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	82907065500016			

Désignation de l'entreprise		40 HERTZ										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		8, Villa Honoré Gabriel Riqueti 75015 PARIS-15															
SIRET		8 2 9 0 7 0 6 5 5 0 0 0 1 6															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent * 12					
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 5					
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012											
			Autres *	014	554	016	554										
		Immobilisations corporelles *	028	15 781	030	14 747	1 033										
		Immobilisations financières * (1)	040	3 960	042		3 960										
		Total I (5)			044	20 295	048	15 301	4 993								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	25 249	-25 249										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	63 886	070		63 886										
			Autres* (3)	072	16 407	074		16 407									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	77 158	086		77 158										
	Charges constatées d'avance*		092	1 284	094		1 284										
Total II			096	158 735	098	25 249	133 487										
Total général (I + II)			110	179 030	112	40 550	138 480										
PASSIF												Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				100										
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126				10										
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132														
	Report à nouveau		134				69 195										
	Résultat de l'exercice		136				4 142										
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I			142				73 447									
Provisions pour risques et charges			154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				15 056										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 17 192)		172				40 848										
	Comptes courants d'associés		173				129										
	Autres dettes		175														
	Produits constatés d'avance		174				9 000										
Total III			176				65 032										
Total général (I + II + III)			180				138 480										
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 40 HERTZ										Néant ☐ *			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ																				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400					402					404					406				
		Autres		410	554				412					414					416	554			
Immobilisations corporelles		Terrains		420					422					424					426				
		Constructions		430					432					434					436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440					442					444					446				
		Installations générales agencements., aménagements divers		450					452					454					456				
		Matériel de transport		460	2 899				462					464					466	2 899			
		Autres immobilisations corporelles		470	12 882				472					474					476	12 882			
Immobilisations financières				480	3 960				482					484					486	3 960			
TOTAL				490	20 295				492					494					496	20 295			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																							
Fonds commercial				495					497					498					499				
Autres immobilisations incorporelles				500	473				502	81				504					506	554			
Immobilisations corporelles		Terrains		510					512					514					516				
		Constructions		520					522					524					526				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530					532					534					536				
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540					542					544					546				
		Matériel de transport		550	2 899				552					554					556	2 899			
		Autres immobilisations corporelles		560	9 876				562	1 972				564					566	11 848			
TOTAL				570	13 248				572	2 053				574					576	15 301			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR																					
		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1				2				3				4				5					
		6				7				8				9				10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																		
					Court terme *	Long terme																	
						19 %	6	15 % ou 12,8 %	7	0 %	8												
	1				5																		
	2																						
	3																						
	4																						
	5																						
	6																						
	7																						
	8																						
	9																						
	10																						
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589								
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590		583		594		595										
TOTAL							596		585		597		599										

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 40 HERTZ

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	25 249	662		664		666	25 249
TOTAL		680	25 249	682		684		686	25 249

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780

II	DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III	DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374		74 792	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		33 779	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : 40 HERTZ										Néant ☐ *							
Exercice ouvert le : 01/01/2025				et clos le : 31/12/2025				Durée en nombre de mois		12							
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																	
Effectif moyen du personnel * :										376							
Dont apprentis										657							
Dont handicapés										651							
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108		348 528					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118							
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105							
TOTAL 1										106		348 528					
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115		36					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143							
Subventions d'exploitation reçues										113							
Variation positive des stocks										111							
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153							
TOTAL 2										144		36					
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)																	
Achats										121		13 048					
Variation négative des stocks										145							
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125		194 756					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										310							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133							
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148		318					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135							
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150							
TOTAL 3										152		208 123					
IV - Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)										137		140 441					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF										117		140 441					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																	
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										020							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022		Effectifs au sens de la CVAE *		023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026							
Période de référence										024		/ /		016		/ /	
Date de cessation												/ /					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés" .



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

8 2 9 0 7 0 6 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

40 HERTZ

ADRESSE (voie)

8, Villa Honoré Gabriel Riqueti

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS-15

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

8 2 9 0 7 0 6 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

40 HERTZ

ADRESSE (voie)

8, Villa Honoré Gabriel Riqueti

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS-15

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise 40 HERTZ
 Numéro de siret 82907065500016

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	82907065500016	7021Z
40 HERTZ 8, Villa Honoré Gabriel Riqueti 75015 PARIS-15	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	4 873
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	4 873
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		4 873
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise 40 HERTZ Numéro de siret 82907065500016
--

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)
--

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	82907065500016	7021Z
40 HERTZ 8, Villa Honoré Gabriel Riqueti 75015 PARIS-15	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)

Désignation de l'entreprise 40 HERTZ Numéro de siret 82907065500016
--

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)
--

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUES, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation
--	------------------------------

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE
--

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
------------------------------	--	---------------------------	--

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat

Copie certifiée sur l'honneur, conforme à l'original, le 15 mai 2026



Société 40 HERTZ
SASU au Capital social de 100 Euros
8, villa Honoré Gabriel Riqueti
75015 PARIS
RCS Paris 829 070 655

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 15 mai à 10 heures,
au siège social,

L'actionnaire unique de la SASU 40 HERTZ a réuni une Assemblée générale ordinaire.
Était présente,

- Madame Pauline GERMAIN, détentrice de 10 actions, sur les 10 actions qui composent le capital social.

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Madame Pauline GERMAIN.

Les points suivants ont été adoptés :

Première Résolution

Approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois, et quitus au président pour sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clôturant le 31 décembre 2025 d'un montant de 4.142 Euros de la façon suivante :

Distribution de dividendes sur le report à nouveau :

- | | |
|---|--------------|
| Report à nouveau après affectation du résultat 2025 : | 14.142 Euros |
| Distribution de dividendes : | 10.000 Euros |
| ➤ Report à nouveau : | 4.142 Euros. |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la SASU 40 HERTZ s'élèveront à 73.447 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

Approbation de la rémunération du président de 0 Euro pour l'exercice de 12 mois.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12 heures.

